

Procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 18 février 2021

Convocation du 09 février 2021

L'an deux mille vingt et un et le dix-huit du mois de février à 18 h 15, le Comité Syndical du SIVOS, légalement convoqué, s'est réuni au foyer communal de Pradelles en Val, commune de VAL DE DAGNE sous la présidence d'Antonin ANDRIEU, Président.

Nombre d'élus en exercice : 12

Nombre de votants : 11 – Magali ARNAUD pouvoir à Claude LACUBE

Présents : 10 – MMES et MM ANDRIEU Antonin (Val de Dagne), PECH André (Arquettes en val), CRESPO Jean-Louis (Arquettes en Val), BERNEDE Jean-Paul (Caunettes en Val), AGUILHON Jean-Louis (Fajac en val), BERTE Colette (Labastide en val), POISSY Stéphane (Mayronnes), THENE Anaïs (Rieux en val), ESCANUELA Martine (Servies en val), Claude (Val De Dagne), BRUNET Muriel (Val De Dagne), CACHOUX Jacques (Villetritouls)

Absents excusés: 2 – Mme ARNAUD Magali (Villar en Val), Mme RANZA Fabienne (Taurize)

Secrétaire de séance : M . Claude LACUBE

ORDRE DU JOUR :

- 1) Personnel
- 2) Questions diverses

➤ Ouverture de la séance à 18h15, le quorum est atteint.

Le Président rappelle à l'assemblée que le dernier comité syndical prévu le 08 février 2021 n'a pas pu avoir lieu car le quorum n'était pas atteint.

L'assemblée présente a donc procédé à une réunion.

Le Président résume cette réunion :

- Compte tenu du nouveau protocole sanitaire qui devait entrer en vigueur le lundi 8 février 2021, 2 services de restauration étaient nécessaires afin de respecter la distance de 2 mètres entre chaque table au restaurant scolaire.
- La Directrice des écoles Publiques de Servies en Val a proposé de modifier momentanément les horaires d'entrée et de sortie des classes de Servies en Val comme suit, matin : 9h-12h30, après-midi : 14h00-16h30, pour que les élèves aillent au restaurant scolaire après les classes de Montlaur.
- Un agent a dû être monopolisé au restaurant scolaire pour procéder à la désinfection des tables, chaises et points de contact entre les 2 services et aux sanitaires du primaire de Montlaur.
- Une commission de recrutement a été créée sous la Présidence d'Antonin ANDRIEU. Se sont proposés, Claude LACUBE, Jean-Louis AGUILHON, Xavier BEDOS et Colette BERTE. Celle-ci s'est réunie le 11 février 2021 pour recruter une cuisinière suite à la réforme de retraite pour invalidité de l'agent qui était en congé maladie de longue durée. 5 candidatures ont été reçues, dont celle de Madame Cindy LITHARE, remplaçante actuelle de l'agent en congé maladie, qui a été retenue.

I. PERSONNEL :

- Il y a lieu de modifier les contrats suivants compte tenu de la charge de travail supplémentaire en raison des protocoles sanitaires et de la mise en place du double service :
- Il y a lieu de faire un avenant au contrat de la cuisinière pour passer de 28h30 à 30h hebdomadaires annualisées à compter du 18 février 2021 (Augmentation inférieure à 10%)
Approbation à l'unanimité
- Il y a lieu de faire un avenant au contrat de l'aide cuisinière pour passer de 17h00 à 17h30 hebdomadaires à compter du 18 février 2021. (Augmentation inférieure à 10%)
Approbation à l'unanimité
- Il y a lieu de créer un emploi non permanent d'agent d'entretien pour l'agent monopolisé au restaurant scolaire et à l'école à compter du 8 février 2021 à raison de 6h hebdomadaires en période scolaire dans le cadre du protocole de désinfection renforcé jusqu'au 05 juillet 2021.
Approbation à l'unanimité
- Compte tenu de l'accroissement d'activité, il y a lieu d'augmenter le temps de travail de l'agent d'entretien. Pour se faire, il y a lieu de créer un emploi d'agent d'entretien des locaux scolaires avec remplacement ponctuel d'ATSEM à compter du 1^{er} avril 2021 à raison de 17h30 hebdomadaires jusqu'au 05 juillet 2021.
Approbation à l'unanimité
- Il y a lieu de modifier le tableau des emplois comme suit :

TABLEAU DES EMPLOIS AVANT DELIBERATION :

Agents titulaires	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont Temps non complet
Cadres ou emplois				
<u>Secteur Administratif :</u> Adjoint Administratif Territorial Principal 2° classe	C2	1	1	1 (15h hebdomadaire)
<u>Secteur Technique :</u> Adjoint Technique Territorial Principal 2 ^{ème} classe	C2	2	2	1 (14h hebdomadaire)
<u>Secteur social :</u> Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 1 ^è classe	C2	2	2	
TOTAL		5	5	2

Agents non titulaires	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont Temps non complet
Cadres ou emplois				
<u>Secteur Technique</u> Adjoint Technique Territorial	C1	6	6	1 (28h30 hebdomadaires annualisées) 1 (17h hebdomadaires) 1 (12h30 hebdomadaires annualisées) 1 (6h00 hebdomadaires) 1 (3h00 hebdomadaires) 1 (4h00 hebdomadaires)
TOTAL		6	6	6

NOUVEAU TABLEAU DES EMPLOIS :

Agents titulaires	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont Temps non complet
Cadres ou emplois				
<u>Secteur Administratif :</u> Adjoint Administratif Territorial Principal 2° classe	C2	1	1	1 (15h hebdomadaires)
<u>Secteur Technique :</u> Adjoint Technique Territorial Principal 2 ^{ème} classe	C2	2	2	1 (14h hebdomadaires)
<u>Secteur social :</u> Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 1 ^è classe	C2	2	2	
TOTAL		5	5	2

Agents non titulaires	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont Temps non complet
Cadres ou emplois				
<u>Secteur Technique</u> Adjoint Technique Territorial	C1	7	7	1 (30h00 hebdomadaires annualisées) 1 (17h30 hebdomadaires) 1 (17h30 hebdomadaires annualisées) 1 (6h00 hebdomadaires) 1 (3h00 hebdomadaires) 1 (4h00 hebdomadaires) 1 (6h00 hebdomadaires)
TOTAL		7	7	7

Approbation à l'unanimité

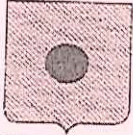
II. **QUESTIONS DIVERSES :**

- Une nouvelle date pour la réunion du groupe de travail « Budget » est prévue pour début mars.
 - Monsieur André PECH explique que le SIVOS peut figurer dans le schéma rural. Le Président lui demande de travailler sur ce dossier en prenant des renseignements, contacts, coordonnées, démarches à effectuer.
 - Madame Colette BERTE évoque qu'elle détient des documents expliquant si des aides ou formations sont possibles au niveau du SIVOS ;
- La séance est levée à 19h00.

Le Président
Antonin ANDRIEU

Le Secrétaire
Claude LACUBE

SIVOS BASSIN D'ÉCOLES
DU TERRITOIRE DU VAL DE DAGNE
1, Place de la Mairie - Montaur
11220 VAL DE DAGNE
SIRET: 25410109300010



MAIRIE DE VILLAR EN VAL

Rue Joseph Delteil
11220 VILLAR EN VAL

Téléphone 04 68 24 04 58
Fax 04 68 24 02 96

POUVOIR

Je soussignée, Magali ARNAUD, Maire de la Commune de Villar-en-Val, déléguée suppléante du SIVOS, empêchée d'assister à la séance du comité syndical du SIVOS qui doit avoir lieu le jeudi 18 février 2021 m'excuse de ne pouvoir être présente et donne mandat de voter en mon nom, à

J. Claude Lacuse

Villar-en-Val, le 17 février 2021

Magali ARNAUD